

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025

Absente : Marion Le Rû, procuration à Laurence Guilloux.

- **PLUIh : Présentation du PLUIh**, personnalisé à la commune de Lanvellec, élaboré par Lannion Tregor Communauté et arrêté conformément à l'article L153-15 du code de l'urbanisme. Débat.

- **Délibération pour rendre un avis sur le PLUIh** relatif à la commune de Lanvellec. Avis favorable avec les remarques, concernant quelques parcelles que nous demandons d'inscrire dans le projet et le bâti ancien dont l'état n'est pas exhaustif et qui serait appelé à évoluer, jointes à la délibération.

Vote : Avis favorable. Unanimité

- **SDE22** : Approbation du changement statutaire du SDE22.

Délibération.

Vote : Avis favorable. Unanimité

- **SDE22 : Devis pour le changement d'horloges de l'éclairage public**
Remplacement de 4 horloges connectées programmables : Bourg, Le Cosquer, Goazilliou, Maudez. Fourniture et pose. Ceux sont les dernières horloges non connectées sur la commune.

Montant TTC des travaux : 3 960 €

Participation communale après subvention SDE : 2 383,33 € TTC.

Délibération.

Vote : Avis favorable. Unanimité

- **SDIS 22 : Participation au fonds de concours** investissement pour le renouvellement du matériel roulant.

Demande du SDIS 22 (Service Départemental d'incendie et de secours) : Proposition de convention pour la mise en œuvre d'un fonds de concours pour le parc roulant du SDIS 22.

Demande de participation financière communale sous forme de subvention d'investissement? qui portera sur les années 2025 et 2026, à hauteur de 1,50 € par habitant (base population DGF en 2024). Cette participation est demandée à l'ensemble des communes du territoire des Côtes d'Armor.

Participation pour la commune de Lanvellec :

1 096,50 € pour 731 habitants DGF.

Délibération.

Vote : Avis favorable. Unanimité

- **Questions diverses.**

Projet d'implantation d'un relais de téléphonie Bouygues Telecom au lieu-dit "Crec'h Plac'h (parcelle E 214). Sachant qu'il en existe déjà un pylone à proximité est-il vraiment judicieux d'autoriser cette implantation ?

Déclaration préalable, soumise à avis du maire, pour une construction non soumise à permis de construire.

Le Maire désire que l'ensemble du conseil se prononce sur le bien fondé ou non de l'installation d'un pylône de 28 m supplémentaire à proximité quasi immédiate d'habitations et d'un second pylône sur ce secteur de la commune.

Délibération. Vote : Unanimité contre l'installation de ce pylône supplémentaire. Le Maire notifiera une réponse défavorable à cette demande. Copie sera adressée à Mr Le Préfet afin de bien faire part de notre opposition de manière officielle.

Demande d'échange de terrain entre un particulier et la commune.

Le nouveau propriétaire de la propriété sise au Carbon désire faire un échange de terrain avec la commune pour une partie du domaine public face à sa maison contre une récréation d'un chemin permettant la continuité d'un chemin de randonnée et d'accès à des parcelles de terres cultivables. Un chemin d'un minimum de 3 m serait envisagé (à confirmer lors du bornage par le géomètre).

Toutes transactions seront à la charge du demandeur (Frais de bornages et frais notariés).

Autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Délibération. Vote : Accord . Unanimité.

Eglise Saint Brandan : Pour info. Le cabinet d'architecture Ylex en charge de l'étude a été relancée. Une année de retard pour la restitution. L'analyse financière a été promise pour le prochain conseil prévu en novembre. Nous pourrons alors réfléchir aux priorités de travaux.

Informatisation de la bibliothèque: Accord. unanimité du conseil pour une participation communale à l'achat du logiciel et de la maintenance annuelle.

Demande de mise en place de chicanes, auprès du Conseil Départemental, devant l'école et la mairie durant les travaux de Saint Michel en Grève. La déviation impactant le bourg de Lanvellec.

Élagage des routes communales. Pratiquement terminé sur l'ensemble du territoire communal.